

Après la France, l'Espagne cible des proches de Kagamé au Rwanda

Jean Riplais

Marianne, 8 février 2008

La Justice espagnole a lancé 40 mandats d'arrêt internationaux contre des militaires proches du régime de Paul Kagamé, dont certains étaient déjà mis en cause par le juge Bruguière.

L'Audience nationale, principale instance pénale espagnole, a lancé 40 mandats d'arrêt internationaux contre quarante militaires rwandais dont cinq faisaient déjà l'objet de poursuites lancées par le juge Bruguière. Motif : leurs responsabilités dans les crimes de génocide, crime contre l'humanité, crimes de guerre et terrorisme, parmi d'autres, commis au Rwanda et en République du Congo (ex-Zaïre) entre 1990 et 2002.

Paul Kagame, le chef de l'Etat rwandais, est lui aussi, mis en cause, mais ne peut être poursuivi en raison de son immunité de chef d'Etat en activité. Les quelques deux cents pages de l'ordonnance sont accablantes pour le FPR et Paul Kagamé qui auraient déployé « *tout un éventail d'activités criminelles* ». Ils « *ont pris le pouvoir par la force, prenant le contrôle absolu de la structure d'Etat et mettant en place à partir de ce moment-là un authentique régime de terreur* ». La justice espagnole reproche notamment aux 40 militaires des faits postérieurs au gé-

nocide. Les militaires, dont quelques-uns font partie de l'entourage immédiat de Paul Kagamé, sont poursuivis pour avoir « *commis des crimes contre la population civile, nationale et étrangère, sélectionnés pour des raisons ethniques et-ou politique (...) sous prétexte d'assurer la sécurité* ».

Kouchner pris à revers

La justice espagnole avait ouvert une enquête en 2005 sur la mort de 9 ressortissants espagnols assassinés au Rwanda entre 1994 et 2000, à la suite d'une plainte du Forum international pour la vérité et la justice dans l'Afrique des Grands Lacs, présidé par Juan Carrero. Cette plainte était soutenue par Adolfo-Maria Pérez Esquivel, Prix Nobel de la paix en 1980, Cynthia Ann McKinney, ancienne députée des Etats-Unis et de nombreuses associations et ONG.

Le texte de l'ordonnance de la justice espagnole retrace l'histoire du Rwanda depuis le début de l'agression des rebelles du FPR aidés par l'Ouganda, en octobre 1990. Il décrit les crimes de masse commis dans les zones conquises par l'APR (Armée Patriotique Rwandaise). Le document accreditte l'ordonnance du juge Bruguière

qui attribue à Paul Kagamé et au FPR l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, attentat qui a précédé le déclenchement du génocide. Rappelons que le Ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner conteste l'enquête du juge Bruguière. Comme *Marianne* 2 l'avait annoncé, Il vient de se rendre au Rwanda et œuvre ouvertement pour la normalisation des relations entre les états français et rwandais et une forme de repentance française, ce qui a provoqué de vives réactions d'Alain Juppé et d'Edouard Balladur, ministres au moment de l'opération Turquoise.